

Évaluation du projet
«Intégrer la résilience climatique à la production agricole et pastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche champ-école des producteurs»

**Symbole du projet: GCP/BKF/054/LDF
FEM ID: 5014**

Annexe 4. Etat du système national de vulgarisation et de conseil agricoles au Burkina Faso

Le SNVACA

1. Le Burkina Faso s'est doté en 2010 d'un Système national de vulgarisation et d'appui conseil agricole (SNVACA) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Action 3 «Vulgarisation et appui-conseil agricoles» de l'Axe 2 du Programme National du Secteur Rural (PNSR). L'opérationnalisation du SNVACA s'est faite à travers le Programme National de Vulgarisation et d'Appui-Conseil Agricoles (PNVACA), un projet de financement national mis en œuvre de 2010 à 2016 puis de 2017 à 2022. En vue de contribuer à la conception du programme sectoriel qui fera suite au PNSR, le MAAH a évalué le SNVACA et élaboré une Stratégie Nationale de Conseil Agricole à l'horizon 2025 qui a été validée 2017 et qui est en instance d'adoption pour remplacer le SNVACA et pallier ses insuffisances.
2. Dans ce processus, l'évaluation de la mise en œuvre du SNVACA a mis en évidence les points positifs suivants: adoption de certaines technologies mises au point par la recherche; prise en compte effective du genre (femmes et jeunes) dans les activités de vulgarisation; renforcement des capacités techniques des agents d'appui-conseil et des producteurs sur divers thèmes; appui en intrants et matériels agricoles aux producteurs, mise à disposition des moyens de déplacement au conseillers, même s'ils restent insuffisants, etc. De nombreux outils de vulgarisation ont été utilisés sans discrimination: Champs Écoles Producteurs (CEP); Parcelles de Démonstrations; Parcelles Vitrines des Producteurs; tests; Conseil de Gestion aux Exploitations Agricoles (CGEA); Visites d'Exploitations; Visites commentées; voyages d'échanges; formations.
3. Des faiblesses importantes ont été également relevées parmi lesquelles la non implication du MAAH et du MEEVCC, qui fait que les 2 ministères continuent à dérouler leurs propres programmes définis au niveau de leurs départements. Le dispositif d'intervention pour la mise en œuvre du SNVACA qui devait suivre le schéma classique d'organisation du MAAH allant du niveau national au niveau villageois, en associant les autres acteurs, notamment le MRAH, le MEEVCC et MESRI n'a pas bien fonctionné. Ainsi, le MAAH qui a créé le PNVACA n'a pas intégré les autres ministères du secteur rural dans la mise en œuvre de ce Programme, ce qui n'a pas permis de prendre en charge les activités de vulgarisation et d'appui-conseil agricole de ces départements ministériels. Les cadres de concertation entre acteurs qui étaient prévus n'ont pas été opérationnalisés et les structures de l'INERA sur le terrain ont été très peu impliquées ainsi que les ONG.

Le SNVACE

4. Le MRAH a développé en 2019 le Système National de Vulgarisation et d'Appui-Conseil en Elevage (SNVACE¹) pour apporter des réponses aux contraintes d'ordre institutionnel, organisationnel, technique, matériel et financier et favoriser la cohérence et la synergie d'action avec tous les acteurs qui interviennent dans le secteur élevage. Ces contraintes concernent l'inexistence d'un système formel de vulgarisation et d'appui-conseil en élevage, la faible capacité technique des agents et l'insuffisance de spécialistes, la faible liaison recherche-développement, l'insuffisante structuration et professionnalisation des acteurs, l'inadaptation de certains systèmes d'élevage aux effets du changement climatique, la faiblesse du réseau d'encadrement, l'insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles adéquates, et l'insuffisance des projets pour soutenir

¹ MRAH, 2019. Système National de Vulgarisation et d'Appui-Conseil en Elevage (SNVACE). Version finale.
Décembre 2009.

spécifiquement la vulgarisation et l'appui conseil en élevage sur l'ensemble du territoire national.

5. Une des forces du SNVACE est qu'il répond à un besoin réel d'appui conseil fortement ressenti par les acteurs des filières d'élevage et des ressources halieutiques et s'inscrit dans l'opérationnalisation des politiques et stratégies nationales et sectorielles telles que le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), la politique d'orientation agrosylvopastorale, halieutique et faunique, la Stratégie de Développement Rural (SDR), le Programme National du Secteur Rural phase 2 (PNSR2) et la Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage (PNDEL). Il tient compte des expériences réussies et des leçons tirées du système National de Vulgarisation Agricole (SNVA) mis en œuvre au cours de la période de 1989 à 2005. Le SNVACE prévoit également de contribuer au renforcement de la Recherche-Développement à travers la formation technique des agents vulgarisateurs, la contribution à la conception des protocoles des tests de démonstration, l'analyse des résultats et la validation des innovations et des technologies testées en milieu réel et aussi la mise à disposition des fiches techniques des innovations techniques et technologiques performantes dans le domaine de l'élevage et des autres secteurs en lien avec l'élevage.

Absence d'un système formel de vulgarisation et de conseil pour l'environnement

6. Le Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC) dispose des structures décentralées jusqu'au niveau département qui sont chargées de mener des activités de vulgarisation des techniques de production forestière et d'appui-conseil. Cependant elle **ne dispose pas de nos jours un système structuré de vulgarisation et d'appui conseil à l'image du ministère en charge de l'agriculture (SNVACA) et celui des ressources animales et halieutiques (SNVACE)**. Bien que le MEEVCC soit doté des structures comme la Direction de la foresterie et de la reforestation, la Direction générale de l'Economie Verte et du Changement climatique et le Centre National des Semences Forestières qui mènent permanentemnt des activités de vulgarisation des techniques et technologies forestières, elle n'a pas une structure spécifiques chargée des missions de vulgarisation et d'appui-conseil.
7. Malgré que démuni d'un système formel de vulgarisation, le MEEVCC a élaboré en collaboration avec tous les ministères, un plan national et des plans sectoriels d'adaptation aux changements climatiques. Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques sectorielles, projets, plans régionaux et communaux de développement, le MEEVCC accompagne toutes les structures à intégrer systématiquement la prise en compte des changements climatiques. Une direction générale en charge des changements climatiques a été créée dans le but d'accompagner les acteurs à prendre en compte la problématique des changements climatiques dans la mise en œuvre de leurs activités.